

**- CAP LOCALE DU 08 FEVRIER 2011- GESTION PUBLIQUE –
Compte rendu de la CAP N°2 Cadre B**

Cette CAP Locale s'est tenue sous la présidence du Responsable du Pôle RH, Monsieur Claude VAUCHOT. Force Ouvrière DGFIP 62 a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame Valérie Wimetz remplissant cette tâche pour l'Administration. L'ordre du jour pour la CAP n° 2 était :

- Procès-verbal de la CAPL n° 2 du 30/06/2010
- Mutations au 01 AVRIL 2011
- Mouvements des personnels sur Houdain, Bruay et Béthune

1 > Procès-verbal de la CAPL n°2 du 20/09/2010 :

Pas d'observation de la part des OS.

Votes :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité
- Parité syndicale : > POUR à l'unanimité

2 > Mutation au 01 AVRIL 2011

Précédemment à la CAP, nous avons fait remarqué que selon les chiffres habituellement pris en compte, il manquait des postes vacants dans la liste fournis par l'administration, ces postes sont : **AVION 1B, HESDIN-LE PARCQ 1B (en+) et ARRAS MUNICIPALE 1B**. Ils sont repris dans le tableau.

Après débats lors de la CAP Locale, le Président a donc proposé le mouvement suivant:

Prénom NOM	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date
Sabrina CASTILLE	DDFIP Pôle PR	T.BETHUNE MALE	01-04-2011
Hervé FALSCHOWSKI	PARIS 13°	DDFIP POLE GP	01-04-2011
Béatrice LAVAUD	RGF 75	HENIN BEAUMONT MALE	01-04-2011
Arnaud GUILBERT	T BULLY LES MINES	T BRUAY LA BUISSIÈRE	01-04-2011
Emilie LECLERCQ	RGF 75	DDFIP POLE GP	01-04-2011
Mickaël PETIT	T NOYON 60	T AUBIGNY-EN-ARTOIS	01-04-2011
Laurence DERYCKERE	T LUMBRES	T ST OMER	01-04-2011
Francine POURCHEL	T CALAIS CH	T LUMBRES	01-04-2011
Guillaume CAUX	T GRAVELINES 59	T CALAIS CH	01-04-2011
David DEPRET	T FRANCONVILLE 95	T BOULOGNE MALE	01-04-2011

Les postes vacants à l'issue de cette CAPL sont maintenant :

POSTE	NOMBRE D'EMPLOIS VACANTS AVANT LA CAPL	NOMBRE D'EMPLOIS VACANTS APRES LA CAPL
DDFIP	3	2
ARRAS AMENDES	2	2
ARRAS CH	2	2
ARRAS MUNICIPALE	1	1
AUBIGNY-EN-ARTOIS	1	1
AVION	1	1
BAPAUME	1	1

BETHUNE MUNICIPALE	2	1
BRUAY LA BUISSIÈRE	1	0
BULLY LES MINES	0	1
HESDIN-LE-PARCQ	2	2
HENIN-BEAUMONT MUNICIPALE	1	0
LIEVIN	1	1
TOTAL	18	15

Votes :

Parité administrative : > POUR à l'unanimité
 Parité syndicale : > POUR CFTC et CFDT > FO ABSTENTION

Commentaires FO : Force Ouvrière s'est abstenu pour ce mouvement à cause du non-respect des règles de mutation pour plusieurs dossiers du mouvement. En effet, nous avons demandé à plusieurs reprises à la Direction des mouvements supplémentaires qui respectaient tant les situations familiales parfois difficiles que les vacances d'emplois.

De même, et plus particulièrement sur un dossier, nous avons demandé une égalité de traitement qui n'a pu être accordée. Nous regrettons cette inégalité de traitement même si la Direction a fait preuve d'un minimum de souplesse en réduisant le trajet de l'agent initialement prévu à 206 kms/jour pour le réduire finalement à moins de 80.

3 > Affectation suite aux restructurations sur Houdain, Bruay et Béthune.

Prénom NOM	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date
Nadine DERISBOURG	RP HOUDAIN	TP BRUAY MALE	01-01-2011
Isabelle HOLLANDRE	RP HOUDAIN	TP BRUAY MALE	01-01-2011
Jean-Louis TOULOTTE	TP BETHUNE	TP BETHUNE MALE	01-04-2011

Votes :

Parité administrative : > POUR à l'unanimité
 Parité syndicale : > POUR CFTC et CFDT > FO CONTRE

Commentaires FO : Ces mouvements sont le fruit des dernières restructurations voulues par l'administration et subies par les agents, dès lors Force Ouvrière ne pouvait que voter **CONTRE** ce mouvement. Les agents n'ayant pas demandé à voir leur trésorerie supprimée, il nous semblait discourtois vis à vis d'eux de soutenir ce mouvement qui entraîne, à chaque fois, des suppressions d'emplois.

Vos représentants en CAP B sont :
 Michel Boutillier et Jacques Buttin (élus)
 Yannig Bourgain et Jacques Regnier (experts)

**LOCALE DU 08 FEVRIER 2011- GESTION PUBLIQUE –
Compte rendu de la CAP N°3 Cadre C**

Cette CAP Locale s'est tenue sous la présidence du Responsable du Pôle RH, Monsieur Claude VAUCHOT. FORCE OUVRIERE a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame Valérie Wimetz remplissant cette tâche pour l'Administration. L'ordre du jour pour la CAP n° 3 (Cadre A+C) était :

- Procès-verbal de la CAPL n° 2 du 30/06/2010
- Mutations au 01 AVRIL 2011
- Mouvements des Personnels sur Houdain et Béthune
- Mise en place d'une sanction pour les agents refusant une mutation départementale.

1 > Procès-verbal de la CAPL n°2 du 30/06/2010 :

Pas d'observation de la part des OS

Votes :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité
- Parité syndicale : > POUR à l'unanimité

2 > Mutation au 01 AVRIL 2011

Après débats lors de la CAP Locale, le Président a proposé le mouvement suivant:

Prénom NOM	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date
Audrey CATALAN	CPS LILLE	DDFIP PR	25-04-2011
Anna BOUXIN	SIP PANTIN 93	T HENIN BEAUMONT MALE	01-04-2011
Nathalie HENRY	T ST VENANT	T BETHUNE MUNICIPALE	01-04-2011
Stéphanie GALLET	Réintégration	T ST VENANT	13-02-2011
Aymeric GALLET	CPS LILLE	CPSR ARRAS	01-04-2011
Cindy LALET	CPSR ARRAS	PAIEIRE DEPARTEMENTALE	01-04-2011
Catherine HOUTMANN	T AUBIGNY	SIP -E HENIN BEAUMONT	01-04-2011
Véronique PIQUENDAIRE	T BULLY LES MINES	T AUBIGNY	01-04-2011
Céline VANDENBROECK	DDFIP PGP	T BULLY LES MINES	01-04-2011
Mickaël DELFORGE	T VIMY	DDFIP PGP	01-04-2011
Philippe GALVAIRE	CPS LILLE	T VIMY	01-04-2011
Stéphane BYTTEBIER	T HENIN BEAUMONT MALE	T MARQUION	01-09-2011
Michel BACZYNSKI	DDFIP PPR	DDFIP PGP	01-04-2011

Les postes vacants à l'issue de cette CAPL sont maintenant :

POSTE	NOMBRE D'EMPLOIS VACANTS AVANT LA CAPL	NOMBRE D'EMPLOIS VACANTS APRES LA CAPL
BETHUNE MUNICIPALE	1	0
PAIRIE DEPARTEMENTALE	2	1
HENIN-BEAUMONT MUNICIPALE	1	1
MARQUION	1	0 au 1/9/2011
HUCQUELIERS	1	1
TOTAL	6	3

Votes :

Parité administrative : > POUR à l'unanimité
Parité syndicale : > POUR CFTC et CFDT > FO ABSTENTION

Commentaires FO : Force Ouvrière s'est abstenu pour ce mouvement à cause du non-respect des règles de mutation internes pour plusieurs dossiers du mouvement. En effet, nous avons demandé à plusieurs reprises à la Direction des mouvements supplémentaires qui respectaient tant les situations familiales parfois difficiles que les vacances d'emplois. Usant même de la suspension de séance pour faire infléchir les décisions prises, Force Ouvrière a tout de même obtenu que des situations soient revues et qu'un mouvement supplémentaire au 1/9/2011 soit d'ores et déjà acté.

3 > Affectation suite aux restructurations sur Houdain, Bruay et Béthune.

Prénom NOM	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date
Joelle HESSE	RP HOUDAIN	TP BRUAY MALE	01-01-2011
Véronique ACCOLEY	TP BETHUNE	TP BETHUNE MALE	01-04-2011
Christophe CARON	TP BETHUNE	TP BETHUNE MALE	01-04-2011
Brigitte VANDAELE	TP BETHUNE	TP BETHUNE MALE	01-04-2011
Colette WICQUART	TP BETHUNE	TP BETHUNE MALE	01-04-2011

Votes :

Parité administrative : > POUR à l'unanimité
Parité syndicale : > POUR CFTC et CFDT > FO CONTRE

Commentaires FO : Comme dans la CAP précédente, ces mouvements sont le fruit des dernières restructurations voulues par l'administration et subies par les agents, dès lors Force Ouvrière ne pouvait que voter **CONTRE** ce mouvement. Les agents n'ayant pas demandé à voir leur trésorerie supprimée, il nous semblait discourtois vis à vis d'eux de soutenir ce mouvement qui entraîne, à chaque fois, des suppressions d'emplois.

4 > Mise en place de sanction pour refus de mutation.

La Direction Locale nous propose de voter sur 1 sanction de non mutabilité d'un an pour un agent ayant refusé une mutation préalablement demandée.

Votes :

Parité administrative : > POUR à l'unanimité
Parité syndicale : > ABSTENTION CFTC et CFDT

Commentaires FO : Nous avons refusé de voter contre une telle sanction qui n'est pas prévue au règlement intérieur de la présente CAP Locale. Or pour établir une sanction, 2 conditions doivent être réunies. Premièrement, cette sanction de caractère disciplinaire doit être prévue par le règlement intérieur, en application des articles L. 1321-1 et L. 1331-1 du Code du travail. Deuxièmement, il est nécessaire que le règlement intérieur prévoie la durée de la sanction. À défaut, la sanction sera illicite et pourra être annulée.

Vos représentants en CAP C sont :

Nadège Abrougui, Yannig Bourgain et Jacques Regnier (élus)

Michel Boutillier (expert)